

Procès-verbal

Séance du 16 Juin 2021

L' an 2021 , le 16 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Riaillé, régulièrement convoqué, s' est réuni, à la salle de la Riante Vallée (conformément à l'article 6 de la loi du 14 novembre 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire), en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André RAITIERE, maire.

Présents : Mmes : BAUDOJIN Astrid, BERNARDEAU Stéphanie, BOURSIER Isabelle, LE COZ Sabrina, LEVEQUE Annelyse, MARCHAND Gwladys, PEROCHEAU-ARNAUD Véronique, MM : COGREL Tanguy, DRAPEAU Léopold, GAUTIER Bertrand, GAUTIER Yvan, GRIMAUD Clément, HAUTDECOEUR Francis, MARTIN Joachim, MONNIER Jean-Félix, RAITIERE André

Absent(s) ayant donné procuration: Mmes : BUREAU Sandra à M. COGREL Tanguy, FOURAGE-TOUBLANC Jennifer à M. GRIMAUD Clément, TESTARD Marine à M. DRAPEAU Léopold

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOURSIER Isabelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 10/06/2021 - **Date d'affichage :** 10/06/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : et publication ou notification du :

DCM 2021-059 - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

N°	Date	Objet	Détail
DEC 2021-025	27/05/2021	renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain	parcelle B972, 1752 et 1807 7 Rue de l'Echeveau - Goncalves-Liégeard
DEC 2021-026	27/05/2021	redevance d'occupation du domaine public 2021	ENEDIS - 317 €
DEC 2021-027	03/06/2021	Avenant n°1 marché voirie 2021	LANDAIS SAS - + 2 395 € ht - Nouveau montant du marché 51 375 € ht
DEC 2021-028	07/06/2021	DM 4- Utilisation du compte O22 dépenses imprévues	Chloë QUIBAN - 2 751,10 € ttc

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DCM 2020-063 du 17 juin 2020 relative aux délégations accordées par l'assemblée à Monsieur le Maire,

Considérant que les décisions mentionnées ci-dessus sont conformes aux délégations accordées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE (à l'unanimité)

Article unique : De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions municipales mentionnées ci-dessus prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal.

DCM 2021-060- FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON DE FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE - PROCEDURE ADAPTEE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE

Madame Annelise LEVEQUE, conseillère déléguée, rappelle que par délibération n° 2021-040 du 14 avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises relatif au renouvellement du marché de fournitures de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire.
La commune a lancé une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée.

Un avis public d'appel à la concurrence a été publié dans Ouest-France le 16 avril 2021 et sur la plate-forme dématérialisée centraledesmarches.com.

La remise des offres a été fixée au 17 mai 2021 à 12 H.

3 offres sont parvenues en mairie : CONVIVIO, OCEANE DE RESTAURATION ET RESTORIA

Pour rappel, les candidats étaient invités à remettre 2 offres :

Offre 1 : proposition intégrant 50% de produits labellisés et issus de productions locales dont 30% de produits biologiques. Proposition intégrant 30% de produits biologiques

Offre 2 : proposition intégrant plus de 50% de produits labellisés et issus de productions locales dont plus de 30% de produits biologiques.

Le résultat de l'analyse des offres a été présenté à la commission « enfance-jeunesse » le 3 juin 2021.

La commission propose de retenir l'offre n° 2 de la société Océane de restauration, jugée mieux-disante au regard des critères de notation et classée 1ère, avec un prix de repas de 2.73 € ttc (2.59 € ht). (Coût actuel 2.86 € ttc)

Il appartient au conseil municipal d'autoriser la signature de l'accord-cadre correspondant, d'une durée de 2 ans, renouvelable pour une année supplémentaire par avenant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande public,

Vu les résultats de la consultation,

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'accord-cadre relatif à la fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE (à l'unanimité)

Article 1 : De retenir l'offre n° 2 de la société Océane de restauration pour un montant de 2.73 € ttc par repas

Article 2 : D'autoriser M.le Maire à signer l'accord-cadre correspondant

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au compte 6042 du budget principal

DCM 2021-061 - RENOVATION ET EXTENSION DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL - PROCEDURE ADAPTEE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur Bertrand GAUTIER, adjoint en charge des bâtiments, de la voirie et des réseaux, rappelle que par délibération n° DCM 2020-008 du 22 janvier 2020, le conseil municipal a approuvé le programme relatif à la rénovation et à l'extension des vestiaires de football pour un montant de travaux estimé à 294 329.60 € HT. Par délibération n° DCM 2020-068 du 22 janvier 2020, la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet MCM Architectes

Pour la réalisation des travaux, un avis public à la concurrence a été publié dans Ouest-France le 3 avril 2021 et sur la plateforme acheteur www.centraledesmarches.com.

A la date limite de remise des offres fixée au 29 avril 2021 à 12h00, 29 offres ont été déposées pour l'ensemble des lots.

Le maître d'œuvre a présenté le d'analyse des offres à la commission « voirie – bâtiments », le mercredi 26 mai. Toutefois, il a été décidé de demander un complément d'information pour une offre du lot 2 « charpente-bardage » jugée anormalement basse.

Pour l'ensemble des autres lots, il a été décidé de demander aux 3 premières entreprises leur ultime et meilleure proposition financière.

Les propositions du maître d'œuvre, après négociation, sont les suivantes :

LOT	INITULE	ENTREPRISE	Montant offre HT	options	total
1	Gros Œuvre	TILLAUT Philippe SA	94 878,17 €		94 878,17 €
2	Charpente - Bardages métalliques	TEOPOLITUB	43 510,76 €		43 510,76 €
3	Etanchéité	NKL ENTREPRISE	41 340,80 €		41 340,80 €
4	Menuiseries Extérieures -Métallerie	ERDRALU	38 000,00 €		38 000,00 €
5	Menuiseries Int. Bois	SUBILEAU SARL	18 700,00 €		18 700,00 €
6	Faux plafonds	ACOUSTIC'ONE SAS	4 873,78 €		4 873,78 €
7	Electricité	EVOLIA	26 400,00 €		26 400,00 €
8	Ventilation - Plomberie sanitaire	ERECCA	39 443,32 €	9 660,00 €	49 103,32 €
9	Revêtements sols et murs	MALEINGE SAS	19 300,00 €		19 300,00 €
10	Peinture	HILLAIRE SA	7 500,00 €		7 500,00 €
			333 946,83 €	9 660,00 €	343 606,83 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les résultats de la consultation,

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature des marchés de travaux avec les entreprises dont les offres ont été jugées les mieux-disantes,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE (à la majorité 13 voix pour, 6 abstentions)

Article 1 : D'autoriser M.le Maire à signer les marchés de travaux relatifs aux travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du terrain de football avec les entreprises mentionnées ci-dessus, pour un montant total de 343 606.83 € HT (412 328.20 € TTC)

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au compte 2313 du budget principal

DCM 2021-062 - AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'ANCENIS (RUE DE L'ERDRE-RD14) - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° DCM 2021-045 du 14 avril 2021, le conseil municipal a approuvé le programme des travaux portant sur l'aménagement de la voirie et des bas-côtés de la Rue de l'Erdre (Rte d'Ancenis RD14).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux a été estimée à 400 000 € ht.

Suite à la remise de l'étude sur le plan de circulation en centre-bourg, par le cabinet SCE, et conformément aux préconisations, il a été intégrée une option pour la réalisation d'un aménagement (rond-point, giratoire) au niveau du carrefour avec la rue de l'Ouche (RD33).
Ces travaux ont été estimés à 200 000 € ht.

L'enveloppe globale prévisionnelle affecté aux travaux s'élève donc à 600 000 € ht et le montant de la participation financière de la commune pour les effacements de réseaux est estimé à 129 617.13 € ht.
Le montant global prévisionnel de l'opération, comprenant les études et la maîtrise s'élève à 787 500 € ht.

Dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre, un avis public à la concurrence a été publié dans Ouest-France le 7 mai 2021 et sur la plateforme acheteur www.centraledesmarches.com.

9 sociétés ont déposé une offre.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre du cabinet 2LM, jugée mieux-disante avec un montant provisoire de rémunération de 20 400 € ht (24 480.00 € ttc) dont 2 900.00 € ht (3 480.00 € ttc) pour la mission complémentaire "Etudes préliminaires).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu les résultats de la consultation,

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'oeuvre,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE (à l'unanimité)

Article 1 : De retenir l'offre de la société 2 LM, jugée mieux-disante, avec une rémunération provisoire de 20 400.00 € HT (24 480.00 € TTC)

Article 2 : D'autoriser M.le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant

Article 3 : D'autoriser M.le Maire à signer l'accord de lancement des études d'exécution pour l'effacement des réseaux et la convention de participation financière associée

Article 4 : D'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant

Article 5 : D'autoriser M.le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour cette opération

Article 6 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au compte 2315 du budget principal

**DCM 2021-063 - SALLE DE SPORTS - REALISATION D'AMENAGEMENTS
COMPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire expose que parachevé les travaux de rénovation et d'extension de la salle de sports et après échanges avec les utilisateurs, il pourrait être opportun de réaliser les aménagements complémentaires suivants:

Intitulé	Montant ht	Montant ttc
Extension du mur d'escalade	24 050,00 €	28 860,00 €
Installation d'un rideau entre le mur d'escalade et la zone de hand-ball	12 901,67 €	15 482,00 €
réfection des murs de l'ancienne salle	1 755,00 €	2 106,00 €
Pose de tapis de sol intégrés au carrelage	2 521,67 €	3 026,00 €
	41 228,33 €	49 474,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que des aménagements complémentaires à la salle de sports sont nécessaires,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE (à la majorité - 9 voix pour, 3 voix contre, 7 abstentions)

Article 1 : De réaliser des aménagements complémentaires à la salle de sports pour un montant global de 49 474.00 € ttc et tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus

Article 2 : D'autoriser M.le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au compte 21318 du budget principal

DCM 2021-064 - RESTAURANT SCOLAIRE - FIXATION DES TARIFS DES REPAS - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Conformément au décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, les collectivités assurant la gestion d'un restaurant scolaire sont autorisées à fixer librement le tarif de leur service sans toutefois que ce prix n'excède le coût de revient.

Pour l'exercice comptable 2020, le coût de revient du repas servi au restaurant scolaire s'établit à 10.26 € (8.38€ en 2020) pour un prix facturé aux familles de 3.95 € soit 38.69 %.

Cette augmentation s'explique par la fermeture du restaurant scolaire pendant la crise sanitaire du 12/03/2020 au 11/05/2020 avec maintien des salaires des agents et perte de recettes

Il est proposé de maintenir les tarifs pour l'année 2021/2022

Pour information, les tarifs appliqués en 2020-2021 étaient les suivants :

Tarif repas maternelles et primaires : 3.95 €

Tarif majoré : 6.60 €

Tarif pour enfant souffrant d'une allergie et amenant leur repas : 1.20 €

Tarif repas occasionnel adulte : 6.60 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les comptes d'exploitation du service « restaurant scolaire »,

Considérant que la participation des familles demeure supérieure à 50% du coût du repas,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE (à l'unanimité)

Article unique : De fixer les tarifs des repas servis au restaurant scolaire comme suit :

Année scolaire 2021-2022

***Tarif repas maternelles et primaires :* 3.95 €**

***Tarif majoré :* 6.60 €**

***Tarif pour enfant souffrant d'une allergie et amenant leur repas :* 1.20 €**

***Tarif repas occasionnel adulte :* 6.60 €**

DCM 2021-065 - FESTIVAL "CE SOIR, JE SORS MES PARENTS" - AVIS SUR LE PROJET PARTICIPATIF AVEC LE COLLECTIF 100 PRESSION

Madame Gwladys MARCHAND, adjointe en charge du sports, de la culture et de la vie associative, expose que dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, la COMPA organise des animations à destination des jeunes sur l'ensemble du territoire du Pays d'Ancenis.

A ce titre , l'édition 2021 du festival "Ce soir, je sors mes parents" se déroulera les 21, 22, 23 et 24 octobre dans les communes de Ligné, Riaillé, Teillé, Joué-sur-Erdre, Pannecé, Mouzeil, et Trans-sur-Erdre.

En plus, de la programmation de spectacles vivants, il est proposé deux animations artistiques encadrées par le collectif 100 pression:

1/ Un atelier pour les scolaires (8H) - réalisation d'une fresque sur le mur situé derrière le restaurant scolaire

(rue des Lilas)

2/ La création d'une structure d'art graphique pérenne qui sera installée dans l'aire de l'éco-pâturage du site de la Riante vallée.

Pour ces projets, la participation financière de la commune s'élève à 2 306.00 € net.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Mme Gwladys MARCHAND,

Considérant que les projets proposés sont d'intérêt communal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1: D'approuver les animations artistiques et culturelles proposées dans le cadre du festival "Ce soir, je sors mes parents"

Article 2 : De valider le montant de participation financière de la commune qui s'élève à 2 306.00 € net

Article 3 : D'imputer cette dépense les crédits au compte 6281 du budget principal

QUESTIONS DIVERSES

1/ Plan de circulation

Le cabinet SCE, attributaire du marché pour la réalisation d'un plan de circulation en centre-bourg, a rendu son rapport, lequel a été présenté à la commission "voirie-bâtiments".

- Les objectifs : rendre cohérent tous les modes de déplacement avec des propositions d'actions opérationnelles
- Les enjeux :
 - ; développer les modes de déplacements doux
 - ; améliorer le stationnement et la circulation lors des entrées et sorties des établissements scolaires
 - sécuriser la circulation en centre-bourg
- Les grandes lignes :
 - Mise en sens unique : Rue de la Aigrie, Rue de la Mauvraie, Rue du Cèdre, Rue du Calvaire

Pour la présentation de ce projet aux administrés, une réunion publique aura lieu le jeudi 24 juin 2021 à la salle de la Riante Vallée.

2/ Elections Régionales et Départementales

Il est rappelé la réunion d'information à destination des assesseurs et scrutateurs qui aura lieu ce vendredi 18 juin à 18H à la salle de sports (bureaux de vote à titre dérogatoire)

3/ Intervention de M.Clément GRIMAUD

- Budget "fêtes et cérémonies" : En réponse à M.GRIMAUD, M.le Maire précise que le montant du budget "fêtes et cérémonies" est proposé dans le cadre du vote du budget au compte 6232.

Pour l'année 2020, les dépenses se sont élevées à la somme de 1 844.83 €.

Pour l'année 2021, il a été provisionné la somme de 2 800 €.

- Feux d'artifice du 14 juillet : En réponse à M.GRIMAUD, M. Yvan GAUTIER indique, en tant que membre du comité des fêtes, que le feu d'artifice a été annulé en raison des contraintes sanitaires trop importantes.

La séance levée à 21h50